



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE MALLEFOUGASSE-AUGÈS

Mallefougasse-Augès, le 12 mai 2022

ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur Jean-Paul DEORSOLA, Maire de la commune de Mallefougasse-Augès atteste que la **délibération n° D_2022_016 du 06/05/2022 : Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme : PRECISION des objectifs poursuivis et modalités de concertation complétant la délibération n° D_2021_050 du 23/09/2021** est en ligne sur le site internet de la commune depuis le 12 mai 2022.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le maire,

Jean-Paul DEORSOLA

